



La Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill), en partenariat avec le ministère de la Culture et le ministère de la Justice, lance le site Internet lecture-justice.org afin d'accompagner le déploiement de projets livre et lecture auprès des personnes placées sous main de justice.



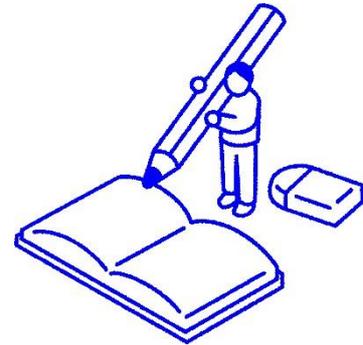
Pourquoi des projets livre et lecture pour les personnes placées sous main de justice ?

L'accès au livre et à la lecture est un droit pour les personnes placées sous main de justice.

Le ministère de la Culture et le ministère de la Justice œuvrent ensemble, depuis 1986, année du premier protocole national Culture-Justice, pour développer et encourager la pratique artistique et la participation à la vie culturelle des personnes placées sous main de justice, majeures et mineures.

Ces ambitions ont été renforcées par le protocole Culture-Justice de mars 2022 qui se décline dans les territoires sous forme de conventions régionales Culture-Justice.

Dans son prolongement, la mise à disposition du site Lecture-Justice, conçu par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture en partenariat avec les ministères de la Culture et de la Justice, vise à outiller les porteurs et porteuses de projet afin de faciliter le déploiement d'actions pérennes et de qualité en direction des personnes placées sous main de justice comme de leur entourage.

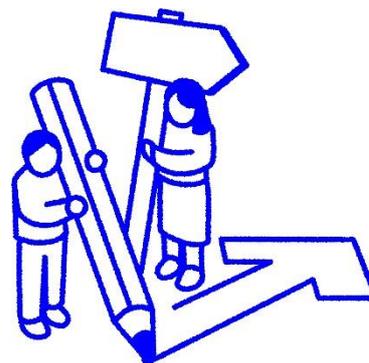


Le site Internet Lecture-Justice comprend :

- **des guides individualisés**, adressés aux différents porteurs de projet ;
- **des initiatives pour s'inspirer** : coups de projecteur sur des projets menés auprès de publics majeurs ou mineurs, dans tous les contextes et sur tous les territoires ;
- **un plaidoyer pour convaincre** et encourager le passage à l'action.

Des guides individualisés

Suivez le guide ! Six entrées sont proposées aux différents porteurs de projets pour les accompagner dans leur démarche, qu'ils soient : personnels de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'Éducation nationale, bibliothécaires, bénévoles ou salarié-es d'une association, auteurs ou autrices ou encore autres intervenant-es...



Que faire avant de se lancer et comment coconstruire son projet ? Quelles collections proposer, quelles médiations mettre en œuvre ? Comment et pourquoi valoriser son action, communiquer à son propos ou encore l'évaluer ? Quels sont les dispositifs pour se former ou trouver des financements ?

EN MILIEU FERMÉ



Un cheminement pas à pas permet d'égrener les réponses à ces différentes questions.

Dans chaque guide :

- des conseils méthodologiques,
 - des astuces,
 - des points de vigilance,
 - des renvois vers les ressources utiles
- ... adaptés au public ciblé.

Sans oublier des repères pour mieux comprendre les fonctionnements propres au secteur de la justice et à celui de la culture, et faciliter la coopération entre les deux.

Ces guides sont le fruit d'un travail collectif d'institutions représentatives et d'experts du secteur du livre et de la lecture, comme de celui de la justice.

En complément :

- **Un annuaire** permet d'identifier les interlocuteurs et interlocutrices potentiel·les dans le montage de son projet.
- **Un glossaire** recense les sigles et acronymes utiles.
- **Une rubrique « Ressources »** réunit textes réglementaires, articles, guides pratiques, modèles de conventions, enquêtes... ainsi que des exemples de productions réalisées par des personnes placées sous main de justice dans le cadre de projets livre et lecture : magazines, podcasts, etc.

Des initiatives pour s'inspirer



La rubrique « Initiatives » propose des coups de projecteur sur des projets menés dans différentes régions, auprès de publics mineurs ou majeurs, dans des contextes variés.

Qu'est-ce que la littérature jeunesse apporte à un public majeur, pourquoi le dispositif Facile à lire est-il particulièrement adapté au contexte de la détention, en quoi consiste le métier de bibliothécaire en établissement pénitentiaire... ?

Les témoignages sur des expériences réalisées viennent alimenter les projets à venir.

Un plaidoyer pour convaincre

Le *Plaidoyer en faveur du développement des projets livre et lecture auprès des personnes placées sous main de justice* rappelle les enjeux du protocole Culture-Justice et l'engagement des ministères.

Il délivre **8 arguments pour convaincre** les directions et les responsables, du rôle essentiel que peuvent jouer les projets livre et lecture dans les parcours des personnes placées sous main de justice.



Pour suivre l'actualité du site :

Inscrivez-vous à la [lettre d'information Lecture-Justice](#)

Suivez sa page LinkedIn : [Lecture-Justice](#)

Contact presse : Solène Bouton - s.bouton@fill-livrelecture.org



Soutenu
par



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Lecture-Justice : un projet partenarial

Le site lecture-justice.org a été réalisé par la Fill avec le soutien :

- du **ministère de la Culture** :
 - Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC)
 - Direction générale des médias et des industries culturelles – Service du livre et de la lecture
- du **ministère de la Justice** :
 - direction de l'administration pénitentiaire (DAP)
 - direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)
 -

Les contenus de ce site Internet sont le fruit du travail mené par les acteurs et actrices impliqués sur le terrain :

- Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Agence régionale du livre et de la lecture (AR2L) Hauts-de-France
- Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté
- Livre et lecture en Bretagne
- Normandie Livre & Lecture
- Association des bibliothécaires de France (ABF)
- Association des bibliothèques départementales (ABD)
- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
- Bibliothèque publique d'information (Bpi)
- Centre national du livre (CNL)
- Centre international de la bande dessinée et de l'illustration
- Centre ressources illettrisme analphabétisme Nouvelle-Aquitaine
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) Essonne
- Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) : Grand Est, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Directions PJJ : Centre-Est, Grand Centre, Grand Ouest, et Sud-Est
- Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) Marseille
- École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)
- École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)
- La Petite Bibliothèque Ronde
- Ligue de l'enseignement
- Lire C'est Vivre
- Société des gens de lettres (SGDL)

La Fill, Fédération interrégionale du livre et de la lecture

De statut associatif, la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) rassemble au sein d'un réseau national qui œuvre au quotidien pour accompagner les professionnel·les du livre, de la lecture et de la documentation :

- des structures régionales pour le livre,
- des collectivités territoriales,
- des institutions nationales (Bpi, BnF) et des associations (Images en bibliothèque, Bibliocité).

À la rencontre des politiques du livre des Régions et de la politique menée par l'État, la Fill est un espace d'observation, de débat, d'analyse, de proposition et d'action et offre des outils pertinents pour l'élaboration de politiques culturelles innovantes.

Lieu de l'interprofession, plateforme unique fondée sur la concertation et la mutualisation, en liaison notamment avec les fédérations nationales d'élu·es et les services culturels de l'État, la Fill a pour objet de travailler au développement équilibré de l'accès au livre et à la lecture, à l'évaluation et à l'optimisation des politiques culturelles.